

Le mot du Président

Le *SIEL*, acteur incontournable de la famille patriote

L'actualité est bonne fille. Ne vérifie-t-elle pas en effet chaque jour la justesse de nos analyses politiques ?

Les attentats islamistes de Paris de janvier dernier témoignent de la gravité de la menace djihadiste qui plane durablement sur notre pays : sans l'immigration incontrôlée, qui pèse tant sur nos comptes publics et sur l'intégrité de la civilisation française, le communautarisme ethnico-religieux n'aurait pas prospéré partout sur notre territoire, au point de laisser se développer sans frein le terrorisme islamique. Dans ce même ordre d'idées, la séquence de "communion nationale" qui a entouré la tragédie de *Charlie Hebdo* aura démontré à quel point notre modèle de société est contesté par une part croissante de la population française, singulièrement par les habitants des "quartiers sensibles" qui refusent avec détermination de se reconnaître dans nos valeurs et nos modes de vie.

Les prétentions idéologiques de Bruxelles de mettre au pas les Etats européens ne perdent en rien de leur intensité, malgré le réveil des peuples qui s'exprime partout sur notre continent, de la Grèce à l'Espagne, en attendant son fort probable prolongement français. En dehors des forces souverainistes, aucun ténor de l'*UMPS* ne s'est ainsi exprimé pour contester l'incroyable oukase financière de la Commission européenne, impartissant injustement à la France l'obligation de rembourser plus d'un milliard d'euros d'aides agricoles. De l'Ukraine à la Syrie, en passant par la Russie, la diplomatie française confirme également son alignement systématique sur les exigences atlantistes des Etats-Unis, au risque de faire perdre à notre pays ses atouts géostratégiques et ses appuis traditionnels parmi les puissances émergentes.

Sur tous ces sujets d'importance, comme sur bien d'autres, le *SIEL* s'est exprimé avec constance en affirmant son attachement aussi bien au principe de la souveraineté intangible de la France qu'à la préservation des traits culturels homogènes de notre société. En venant au secours, lors de plusieurs manifestations, des Chrétiens d'Orient ou d'Asia Bibi, - cette mère de famille chrétienne injustement condamnée à mort au Pakistan -, le *SIEL* s'est placé non sans fierté aux avant-postes de la lutte pour la préservation de notre civilisation chrétienne. Par son implication dans la préservation de l'institution du mariage (manifestation de *LMPT* à Paris et à Bordeaux, le 5 octobre 2014) et de la défense de la vie (manifestation de la Marche pour la vie à Paris, le 25 janvier dernier), notre formation politique ne s'est pas davantage dérobée à l'un de ses objectifs politiques les plus éminents : la sauvegarde du socle anthropologique chrétien qui fonde notre identité collective.

Sommaire

p. 1 - Le *SIEL*, acteur incontournable de la famille patriote.

Karim Ouchikh

p. 2 – Pour quelle raison publier une lettre mensuelle du *SIEL* ?

Marc Lahmer

p. 3 - Vers une demi-victoire à Bruxelles ?

Gilles Lebreton

p. 4 - Sommes-nous appelés à devenir des Aborigènes ou des pré-Colombiens ?

Marc Lahmer

p. 5 - Dialogue instructif entre un Eurolâtré et un Souverainiste à propos d'Ariane 6, de l'Agence spatiale européenne, et des institutions européennes.

Marc Lahmer

p. 7 - Le *SIEL*, le RBM et le Parlement des Etudiants.

Jérémy Delapierre

p. 7 - Le rapport Leonetti-Claeys au Parlement

Brigitte Gilibert


La citation du mois

« Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir. Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction. »

Charles de Gaulle

Au sein du *Rassemblement Bleu Marine*, faisant écho aux préoccupations des patriotes de droite attachés aux valeurs et aux convictions, le *SIEL* s'applique à jouer clairement une partition idéologique qui la distingue notablement du Front national. Dépassant les ambiguïtés de sa direction passée, réorganisant activement son fonctionnement administratif, sa communication globale et son maillage territorial, le *SIEL* occupe désormais pleinement son espace politique singulier, en constatant avec bonheur sa capacité à attirer chaque jour dans ses rangs de nombreux adhérents, qui nous rejoignent avec enthousiasme ces derniers mois. Au terme de longues et complexes négociations avec le *FN*, - qui s'achèveront dans la première quinzaine de février -, notre parti sera en mesure d'aligner un nombre important de candidats aux prochaines élections départementales, administrant ainsi la preuve de son aptitude à participer à la conquête du pouvoir aux côtés de notre allié politique.

Souveraineté, valeurs, libertés : autour de ces trois défis fondamentaux, faisant sien l'héritage charnel de notre patrie, sans jamais oublier que le vrai clivage politique oppose plus que jamais les patriotes sincères aux partisans de l'après-France, le *SIEL* aspire plus que jamais à souder en son sein les patriotes de la droite des valeurs qui entendent apporter leur soutien actif à Marine Le Pen, laquelle demeure, de très loin, la seule personnalité politique capable de remettre demain notre pays sur les chemins du redressement, de la prospérité et de la grandeur.

Karim Ouchikh
 @OuchikhKarim



Pour quelle raison publier une *Lettre mensuelle du SIEL* ?

Le rôle politique du *SIEL* est connu de tous : distinct du *Front national* à l'égard duquel il exprime une autonomie de jugement et d'action, porteur de traditions politiques et d'un corps de doctrine qui lui sont propres, il s'agit pour lui d'une part d'œuvrer au sein du *Rassemblement Bleu Marine* à l'élection de Madame Marine Le Pen à la présidence de la République, ainsi qu'à la constitution à son profit d'un fait majoritaire, et d'autre part de proposer un projet politique de redressement national.

Dans le cadre de cette double action politique, le *SIEL* doit disposer de ses propres organes d'expression dont, notamment, une *Lettre mensuelle*, afin de promouvoir ce qu'il convient d'appeler un *gramscisme de droite*.

Cette référence à l'une des figures principales de la pensée communiste, dont on comprend qu'elle puisse surprendre de prime abord, n'est paradoxale qu'en apparence.

Pour mémoire, Antonio Gramsci, secrétaire général du parti communiste italien, fut condamné en 1926 à vingt ans de prison. Dès lors, durant les dernières années de captivité qui précédèrent son décès prématuré intervenu en 1937, il rédigea des *Cahiers de prison* dans lesquels il s'attacha à repenser sur près de trois mille pages manuscrites toute la *praxis* du marxisme-léninisme. Dans ce cadre, il s'interrogea au principal sur les raisons qui pouvaient expliquer l'échec de l'action conduite au lendemain d'Octobre 1917 par le mouvement communiste en Europe occidentale et, particulièrement, face au fascisme, de la déconvenue de la stratégie de conquête des communistes italiens.

Cette entreprise le conduisit à développer une théorie dite du « pouvoir culturel », que l'on peut, à gros traits, rendre de la façon suivante. Gramsci, qui dit s'être inspiré sur ce thème de Lénine à qui il attribue la paternité du premier jet de ce corps de principes, a distingué deux éléments qui composent l'Etat, à savoir la société politique et la société civile. La société politique comprend les organes répressifs de l'Etat, lesquels exercent sur le corps social une « domination », tandis que la société civile est composée de l'ensemble des organes culturels et politiques qui produisent un système de valeurs, et qui par ce moyen exercent sur le corps social une « hégémonie » dans le cadre d'une direction intellectuelle et morale. Il distingue donc, d'une part, la domination de l'appareil étatique qui repose sur la coercition, et d'autre part l'hégémonie d'un corps de valeurs dans le cadre d'un consensus.

Or, précisément, le propos de Gramsci est d'affirmer qu'il n'y a pas, dans les sociétés développées, de prise du pouvoir politique possible pour une classe si celle-ci n'exerce pas l'hégémonie, en d'autres termes si elle ne parvient pas à imposer une nouvelle conception du monde, une nouvelle volonté collective ou, pour le dire autrement, un nouveau sens commun, ainsi que le fit par exemple en son temps la bourgeoisie lors des révolutions du XVIII^e siècle. Dans ce cadre, l'hégémonie est à la

fois un préalable à la conquête du pouvoir et une condition permanente de son exercice et de sa conservation. Il qualifie cette stratégie de conquête du pouvoir par l'exercice de l'hégémonie de « guerre de position », par opposition à la « guerre de mouvement » caractéristique de la révolution bolchévique de 1917 qui a consisté à prendre possession par la force des organes répressifs de l'Etat. De façon plus précise, dans le cadre du schéma de la guerre de position, il revient aux intellectuels dits « organiques », porteurs de cette nouvelle vision du monde et promu au rang de sujet de l'histoire et de la politique, de gagner la guerre culturelle contre les intellectuels dits « traditionnels », et de constituer de ce fait un nouveau « bloc historique ». Sur cette base, Gramsci attribue en l'espèce la faillite du communisme en Italie par l'échec de la guerre de position, et affirme qu'à l'avenir, tout succès devra passer par le combat mené contre les « grands intellectuels » des classes dirigeantes, et notamment Benedetto Croce, mais également contre le sens commun des classes subalternes modelé par la religion catholique.

Ainsi, Gramsci, qui d'une certaine façon a abouti à penser la totalité sociale sous la catégorie de *l'hégémonie*, a affecté à l'idéologie un rôle moteur dans l'évolution des sociétés, car si, dans une perspective marxiste classique, elle émane bien de la structure sociale dont elle est le reflet, elle dispose parallèlement d'une autonomie relative importante due notamment à l'action spécifique des intellectuels.

Pour notre part, il ne s'agit pas pour nous, membres du *SIEL*, de prendre terme à terme et sans esprit critique cette construction intellectuelle. Il s'agit en revanche de la méditer, de s'en inspirer, et surtout de se convaincre qu'on ne peut prétendre assumer durablement le pouvoir politique sans avoir la maîtrise du pouvoir culturel, que la majorité idéologique est plus importante que la majorité parlementaire, que la première annonce toujours la seconde, et que la seconde, sans la première, est appelée à s'effondrer. Nous devons être persuadés que c'est en agissant dans l'ordre de la culture, matrice des mentalités collectives, qu'on modifie réellement les comportements politiques.

Notre *Lettre mensuelle* se veut précisément un instrument privilégié d'action dans ce domaine et sera désormais ouverte à l'ensemble de nos militants afin de porter notre action et notre pensée.

Marc Lahmer



Vers une demi-victoire à Bruxelles ?

Le projet de traité transatlantique est la grande affaire de la rentrée 2015 du Parlement européen. Ce fameux projet, appelé *TTIP* ou *TAFTA*, veut comme chacun sait instituer un système de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Il est actuellement soumis à différentes commissions parlementaires, dont la commission des affaires juridique dans laquelle je siège. Et ô surprise, il se fait chahuter partout où il est présenté.

Dans ma commission, par exemple, six experts indépendants, tous choisis par le Parlement, ont été auditionnés. Et à la surprise générale, deux d'entre eux, professeurs d'université, ont éreinté deux des trois "apports" magnifiés par la Commission de Bruxelles. Ils ont en effet dénoncé les atteintes à la souveraineté des Etats que représenteraient d'une part la possibilité pour les multinationales d'attaquer les Etats devant des tribunaux d'arbitrage, d'autre part le rapprochement des règles juridiques européennes et américaines. J'ai bien entendu exploité cette situation imprévue pour prendre la parole et souligner que les conclusions de ces deux experts rejoignaient les analyses du Rassemblement Bleu Marine. Les représentants de la Commission de Bruxelles qui étaient présents étaient sous le choc, comme tétanisés, et se sont mollement défendus.

Cela dit, il ne faut pas se faire d'illusions. L'*UMPS* et ses alliés veulent le *TAFTA*, et ils finiront par le voter dès que Jean-Claude Juncker les rappellera à l'ordre. Le troisième "apport" du *TAFTA*, la suppression des droits de douane qui nous protègent encore contre la concurrence déloyale des produits américains, est en effet toujours défendu bec et ongles. Il est probable que Juncker abandonnera l'arbitrage et une partie de l'harmonisation (en respectant notamment nos Appellations d'Origine Contrôlée) pour mieux le sauver. A défaut de victoire totale, ce sera néanmoins pour nous une demi-victoire.

La vie d'un parlementaire est aussi faite de voyages dans sa circonscription, et la mienne est vaste ! Je consacre donc parfois mes week-ends à arpenter la Bretagne, les Pays de Loire, et le Poitou-Charentes. Les 24 et 25 janvier, par exemple, j'étais au Mans (Sarthe) et à Birac (Charente) pour rencontrer nos militants et sympathisants et préparer

les élections départementales.

Marine Le Pen a souhaité me donner davantage de responsabilités en me nommant "délégué territorial" du FN pour cette vaste circonscription Ouest comportant treize départements. J'ai accepté par pragmatisme, parce que comme elle je pense que je serai utile à ce poste. Mais cela supposait préalablement, pour asseoir ma légitimité auprès des militants FN de cette circonscription, que j'adhère au FN, ce que j'ai fait en novembre. J'ai donc quitté le SIEL la mort dans l'âme, car les statuts du FN interdisent la double appartenance. Je reste néanmoins profondément attaché à ce parti dont j'ai été l'un des membres fondateurs, et au sein duquel je compte beaucoup d'amis, à commencer par son président Karim Ouchikh. Soyez assurés que j'oeuvrerai pour que le SIEL et le FN maintiennent leurs excellentes relations au sein du *Rassemblement Bleu Marine*.

Gilles Lebreton



Sommes-nous appelés à devenir des Aborigènes ou des pré-Colombiens ?

L'actualité australienne vient de nous offrir un sujet grave de méditation. Le 11 décembre dernier, Tony Abbott, chef du gouvernement, a déclaré vouloir organiser, en 2017 semble-t-il, un *referendum* afin que les Aborigènes soient reconnus dans la Constitution comme les premiers habitants de cette île où ils vivent depuis des dizaines de milliers d'années. Cette volonté fait elle-même suite à deux initiatives récentes par lesquelles le parlement a formellement reconnu il y a un an que les indigènes étaient les premiers habitants de l'Australie, après que l'Etat leur a présenté en 2008 ses excuses pour le traitement « indigne » qui leur a été infligé. C'est qu'en effet les Aborigènes, environ 470 000 à l'heure présente pour une population totale de 23 millions d'habitants, étaient primitivement un million en 1788 lors de l'arrivée des premiers colons anglo-saxons, de sorte que leur décline démographique apparaît comme le symbole et le résultat effectif de leur condition diminuée. Tony Abbott a dit espérer que cette reconnaissance de la communauté aborigène permette « plus que jamais que les premiers Australiens ne se sentent étrangers dans leur propre pays ».

Cette proposition appelle deux

commentaires.

En premier lieu, on imagine que l'initiative du Premier ministre australien doit soulever le cœur de la coterie droit-de-l'homme qui œuvre dans notre pays, et qui récemment par exemple, nonobstant le ridicule, s'est opposée à l'entrée d'Alain Finkielkraut à l'Académie française, ce dernier s'étant montré coupable d'employer l'expression « Français de souche », crime suprême de l'esprit qui ôtait de ce fait, était-il allégué, toute valeur à son œuvre de pensée. Car, en effet, qu'est-ce que reconnaître aux Aborigènes la qualité de « premiers habitants », si ce n'est leur conférer celle d'« Australiens de souche » ?

En second lieu, cette tragédie des Aborigènes, désormais étrangers et reclus sur la terre de leurs ancêtres, vient nous rappeler que tout peuple, nanti d'une culture spécifique, doit pourvoir à sa propre conservation sous peine de dépérir et de s'effacer. En d'autres termes, nous autres Français, confrontés depuis plus de quarante ans à un puissant phénomène d'une immigration de peuplement porteuse d'une altérité culturelle, sommes-nous irrémédiablement promis dans le futur à devenir à notre tour les Aborigènes de nouveaux Australiens, les pré-Colombiens de nouveaux Espagnols ? Devrons-nous, nous aussi, nous sentir un jour « étrangers dans notre propre pays » et nous contenter d'une déclaration solennelle nous concédant la qualité malheureuse de « premiers habitants », qui n'est autre que celle des vaincus de l'histoire ?

Mais, dira la coterie, jamais à court de sottise et d'aveuglement, quel rapport entre des peuples tels que les Aborigènes et les pré-Colombiens dépossédés d'eux-mêmes par la violence et la guerre et succombant à une force supérieure, avec un peuple qui connaît un phénomène paisible et non-violent d'immigration ?

Mais raisonner ainsi revient précisément à confondre la forme et le fond, un processus et son résultat. Seul compte l'aboutissement, c'est-à-dire le bouleversement et la mutation démographiques qui en résultent. Une immigration maîtrisée, qui rend possible l'assimilation, est un bienfait ; une immigration démesurée et hors de contrôle est un péril mortel en raison de ses effets destructeurs d'équilibres socio-historiques complexes et fragiles.

Il est vital pour notre avenir collectif de prendre conscience au plus vite que la première des questions politiques est la question démographique, en ce qu'elle est intimement liée à la pérennité d'une civilisation. Il suffit de se reporter aux traités

politiques de Platon et d'Aristote pour s'en aviser. Le nombre, le seuil critique d'un peuple, sa complexion c'est-à-dire sa composition, participaient au sens des Anciens des thèmes fondamentaux de la pensée politique. Pour le malheur de notre patrie, les dirigeants qui nous gouvernent aujourd'hui, enfiévrés de ce qu'ils pensent être une modernité inéluctable et bienfaitrice, sont, au sens propre du terme, des illettrés politiques, ignorant ces fondamentaux autant qu'ils sont ignorants du fait que la condition de l'Homme est tragique.

Puisse le Peuple français, afin de recouvrer la maîtrise de son destin, renvoyer les illettrés de l'UMPS à leurs études à l'occasion des prochaines élections nationales.

Marc Lahmer



Dialogue instructif entre un Eurolâtre et un Souverainiste à propos d'Ariane 6, de l'Agence spatiale européenne, et des institutions européennes.

Les faits :

Le 2 décembre dernier, réunis en conférence ministérielle au Luxembourg, les 20 pays membres de l'Agence spatiale européenne (ASE), ainsi que le Canada, ont décidé de lancer le développement d'Ariane 6, futur lanceur européen, destiné à remplacer Ariane 5 dès 2020, ce pour un coût total de 3,8 milliards d'euros sur dix ans, dont 50% sera financé par la France.

Cet accord répond à nos intérêts stratégiques les plus essentiels, en ce qu'il préserve un accès indépendant de l'Europe à l'espace et semble de nature à permettre à Arianespace de conserver sa part de marché d'environ 40% des lancements de satellites. Dans le détail, il constitue une réponse déterminée et efficace à l'américain SpaceX, qui a récemment cassé les prix sur le marché des lanceurs de satellites. Soutenue par de gros contrats passés avec la Nasa pour le ravitaillement de la Station spatiale internationale, la société américaine propose désormais une offre à coût réduit de l'ordre de 60 millions d'euros pour le lancement en orbite géostationnaire d'un satellite de 5 tonnes. De même, elle entend développer un lanceur lourd capable d'emporter une charge utile totale de 20 tonnes pour moins de 100 millions

d'euros. Or, pour l'heure, Ariane 5, quoique dotée d'une meilleure fiabilité, propose exclusivement un lancement double de deux satellites de 5 tonnes chacun pour 160 millions d'euros. Face à ce défaut de compétitivité, Ariane 6 proposera des lancements à 70 ou 115 millions d'euros pleinement concurrentiels avec ladite offre américaine ou même l'offre russe fondée sur le lanceur Proton.

Cet accord, plein de promesses, vient s'ajouter aux précédentes réussites multiples de l'ASE. Pour n'en nommer que quelques-unes, rappelons qu'en 2005 la sonde Huygens a atteint Titan, la plus grande lune de Saturne, réalisant ainsi l'atterrissage le plus lointain jamais accompli. De même, récemment, le robot Philae, transporté à quelques 510 millions de kilomètres de la terre par la sonde Rosetta, a atterri le 12 novembre dernier sur la comète Tchourioumov-Guérassimenko, soit dix années après avoir quitté notre planète.

Le Dialogue entre un Souverainiste un et Eurolâtre :

S. - Bonjour Monsieur. Je pense que vous avez eu connaissance de l'accord européen tendant à la construction d'un nouveau pas de tir à Kourou destiné au futur lanceur de satellites Ariane 6.

E. - Ô combien ! Quelle fierté pour nous autres fédéralistes européens ! Ah, pauvres souverainistes recroquevillés sur votre pré carré. Ne voyez-vous pas que cette remarquable réussite est le fait de l'Union européenne que vous décriez tant, et qu'elle porte condamnation de votre position dépassée ?

S. - Pardonnez-moi, mais vous faites erreur. Cet accord ne procède aucunement du triptyque institutionnel Commission européenne/Conseil des ministres/Parlement européen. Il ne doit rien à votre Sainte Trinité qui régit l'Union européenne à logique fédéraliste que vous nous imposez d'autorité. Il a été conçu et obtenu au sein de l'Agence spatiale européenne, organisme créé le 31 mai 1975 dans le cadre d'une coopération entre Etats souverains limitée à un domaine circonscrit. L'article 2 de la Convention de l'ASE dispose précisément qu'il s'agit pour cette Agence d'« assurer et développer à des fins exclusivement pacifiques, la coopération entre Etats européens dans les domaines de la recherche et de la technologie spatiales et de leurs applications spatiales ».

E. - Ah ben non, ça je savais pas... Moi, vous savez, je suis un fédéraliste européen, et je ne jure que par les traités de Maëstricht et de Lisbonne. Alors le détail de l'ASE, je connais pas bien, bien... En fait, je connais pas du tout.

S. - Par ailleurs, sachez qu'alors même que l'Union européenne compte 28 membres à ce jour, l'ASE

n'en compte que vingt. Qui plus est, sur les vingt Etats membres de l'ASE, deux d'entre eux ne sont pas membres de l'Union européenne, à savoir La Norvège et la Suisse. De même, le Canada participe à certains programmes définis par l'Agence au titre d'un Accord de coopération. Ce pays est d'ailleurs parti prenante pour *Ariane 6*. Dîtes-moi, Monsieur, n'est-ce pas là une illustration significative du principe d'une Europe à géométrie variable que nous défendons pour notre part, chaque projet d'envergure pouvant réunir des pays différents réunis au sein d'une même agence ? En outre, puisque le Canada, La Norvège et la Suisse nous prêtent la main en la présente occasion, ne pourrait-on pas envisager que sur certains projets nous collaborions avec la Russie ? Vous savez, nous autres souverainistes pensons que la Russie est détentrice d'une part de l'âme de l'Europe. Après tout, Voltaire et Diderot se rendant en son temps auprès de Catherine II et le général de Gaulle évoquant « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural » pensaient de même...

E. – Ben, c'est-à-dire, oui ... sans doute... mais, comment dire, ... la Russie, Poutine, quand même, ouh la la...

S. - Enfin, vous observerez que le modèle de l'Agence de projet est souple d'emploi, efficace et réactif. Ainsi, à la suite de la réunion des ministres le 2 décembre 2014, la prochaine réunion de ces mêmes ministres n'est prévue que dans deux ans à Lucerne. Nous sommes loin de la bureaucratie inhérente à votre Sainte Trinité ! Par ailleurs, face à l'évolution mondiale de ce secteur, le modèle économique de la filière spatiale va être bouleversé avec la prise de contrôle de l'ensemble du processus par les industriels. Ainsi, *Safran* et *Airbus* maîtriseront dorénavant l'ensemble du processus (conception-fabrication-commercialisation et lancement). Nous sommes éloignés du dogmatisme qui vous est cher. Face à la menace commerciale américaine, la prise de conscience a été immédiate et la réaction rapide. Quelle différence de principe avec votre Sainte Trinité incapable de protéger la filière photovoltaïque face à la concurrence chinoise déloyale : l'idée d'instituer un droit de douanes aux frontières communes de l'Europe vous paraissait contraire à ses principes. Depuis cette filière est sinistrée. Périssent la filière photovoltaïque européenne plutôt que vos principes !

E. - Euh... il suffit ! Vos propos populistes sont insupportables ! (Sur ce notre Eurolâtre dépité et ulcéré tourne prestement les talons et s'en alla d'un pas rapide...).

La Morale du Dialogue :

1) Celui qui tourne prestement les talons et s'en va d'un pas rapide n'est pas nécessairement celui qui sait où il va.

2) Les plus belles réussites de l'idée et de la dynamique européennes sont dues à la coopération européenne fondée sur des relations entre Etats souverains partageant des intérêts et un dessein communs. Elles ne doivent rien à l'Union européenne post-gaulliste soutenue par l'UMPS, c'est-à-dire une Union européenne technocratique et obèse, conséquemment impotente, intervenant sur toute chose de façon brouillonne et inconséquente.

Nous autres, souverainistes, sommes d'ardents européens, mais voulons développer et généraliser une Europe fondée sur la *coopération* entre Etats, ce au détriment d'une union européenne intégrée qui porte préjudice aux intérêts les plus vitaux des nations européennes. La coopération suppose une mise en commun des moyens intellectuels, techniques et financiers, afin d'obtenir à plusieurs tant dans le domaine civil que militaire ce qu'un pays seul ne peut produire par lui-même.

Cette Europe fondée sur la coopération doit généraliser le remarquable modèle de l'ASE. Il conviendra que les différents gouvernements européens définissent et fondent une Agence spécialisée par projet d'utilité européenne dans les domaines jugés vitaux pour notre avenir. Suivant la nature du projet, le nombre des Etats européens co-contractants pourra varier, selon la volonté de chaque Etat, de même que des Etats non-européens pourront être admis le cas échéant à participer à certains d'entre eux, s'ils possèdent une ressource (technique ou financière) nécessaire à sa réalisation. Dans ce cadre, une nation extra-européenne telle que la Turquie, qui n'a aucunement sa place dans le cadre d'une Europe intégrée pourra en revanche être associée sur une entreprise donnée, ainsi que le général de Gaulle l'avait dit en son temps.

L'Union européenne des Eurolâtres a vécu ; vive désormais l'Union des Peuples européens ! Les Eurolâtres qui accusent les Souverainistes de vouloir casser l'Europe et de ne disposer d'aucune solution de remplacement trompent leur monde. Seule cette mutation de la construction européenne nous permettra de rester des acteurs de l'Histoire, et non un simple sujet impuissant et malheureux.

Marc Lahmer



Le SIEL, Le RBM et le Parlement des Etudiants

Créé en 2013 par deux étudiants de Science Po Lille, le *Parlement des étudiants* est une réussite. En son sein, les étudiants peuvent simuler les travaux de nos parlementaires français : de fait, ils disposent des mêmes fonctions que les députés à l'Assemblée nationale et se réunissent chaque mois pour voter une proposition de loi sur un sujet économique, d'actualité ou social.

Y figurent six groupes politiques à savoir la *Gauche Démocrate et Républicaine*, les *Socialistes Républicains et Citoyens*, *Europe Écologie les Verts*, *l'Union des Démocrates et Indépendants*, *l'Union pour un Mouvement Populaire* et, naturellement, le *Rassemblement Bleu Marine*.

En ce qui concerne le Parlement de Paris, ce sont les groupes *SRC*, *EELV* et *l'UMP* qui disposent des plus gros contingents. Toutefois, le *RBM* est bien présent en ce qui concerne sa capacité d'action et s'applique à faire entendre la voix du peuple de France.

Le *SIEL*, à travers le *RBM* et aux côtés du *FN*, est présent au sein du Parlement des étudiants à Paris. Les députés *RBM* donnent du cœur à l'ouvrage pour défendre nos valeurs et garantir par leurs prises de parole et leurs votes, ce qui est essentiel pour la France, à savoir sa souveraineté. Récemment, rappelant que le *FN* était devenu le premier parti de France aux dernières élections européennes, les députés du *RBM* ont voté nos amendements visant à garantir cette liberté d'action politique liée de fait à la souveraineté, que la France perd de plus en plus au profit de Bruxelles et de Washington. C'est dans ce sens que nous avons proposé la sortie de l'euro, devenu un dogme intouchable. De même, nous avons proposé la réforme de Schengen, le retour de nos frontières, et avons défendu les valeurs chrétiennes de l'Europe et rappelé notre héritage gréco-latin. Évidemment, cela a soulevé l'indignation de nos adversaires, favorables à toujours plus d'Europe au profit des élites. Il faut alors comprendre que leur discours est de ce fait bien différent du nôtre car nous défendons le peuple et rien que lui. Non, nous ne sommes pas populistes, nous sommes réalistes et patriotes. C'est dans cette optique, qu'en ce qui concerne la politique pénale, nous avons ouvert (comme toujours au Parlement) bien des débats, par exemple celui concernant l'exécution des peines dans le pays d'origine des délinquants qui ne détiennent pas la

nationalité française ou qui disposent de la double-nationalité. Et puis bien des débats sur la question de la peine de mort, car nous avons proposé un grand débat national avec référendum sur cette question. Évidemment, indignation. Là encore, au sens de *l'UMPS* et de ses alliés, les français ne doivent pas avoir la parole pour s'exprimer sur les questions sociétales, alors que cela est primordial dans une démocratie. La liberté d'expression se trouve des limites là où les élites de *l'UMPS* et de leurs satellites en mettent.

Pour résumer, le *RBM* au *Parlement des étudiants* soulève régulièrement les vrais débats, défend les français et leurs intérêts et se trouvent opposé à la grande caste politique qui nous gouverne depuis des années, unie au profit des mêmes élites, celles qui desservent la France. Et comme je l'ai rappelé au Parlement étudiants, le *RBM* est une force de propositions et non d'opposition. De ce fait, seul le *RBM* peut sauver la France du carcan dans lequel les élites l'ont mise car les jeunes de la caste politique s'identifient à l'identique dans la succession de leurs aînés et de ce fait reproduisent leur politique.

Jérémy Delapierre



Le rapport Leonetti-Claeys au Parlement

Au moment où la loi Leonetti-Claeys est en discussion à l'Assemblée Nationale et où les propositions de suicide assisté de *EELV*, viennent à juste titre d'être rejetées, il me semble important de faire un point sur cette loi qui devait permettre un élargissement des soins palliatifs: nous sommes tous d'accord sur un point: le malade ne doit pas souffrir! C'est le but des soins palliatifs: accompagner le malade dans ses derniers instants avec tout le confort que la médecine peut lui apporter et la médecine SAIT le faire.

Il y a encore du travail à faire auprès des soignants et des familles dans ce domaine : peu de gens savent, en effet, que le double effet est moralement acceptable (que l'on soit catholique ou pas d'ailleurs). J'explique ce double effet: le premier but recherché est de soulager la souffrance, même si la dose de morphine injectée cause une mort plus précoce qu'elle n'aurait été en l'absence de ce traitement. Le premier effet recherché est le

soulagement, le second, la mort, mais elle n'est pas recherchée en tant que telle ! Il existe même une étape plus efficace si les douleurs ne peuvent céder, c'est la **sédation en phase terminale** à ne pas confondre (et c'est le débat actuel de nos députés) avec la **sédation terminale** !

La sédation en phase terminale, c'est endormir le patient qui souffre, pour un temps et le réveiller régulièrement pour adapter le traitement de la douleur.

La sédation terminale, c'est donner un cocktail suffisamment dosé pour que le patient ne se réveille plus. Dans les termes du rapport Leonetti-Claeys, présenté fin janvier aux députés, on l'a baptisée « **sédation profonde et continue jusqu'au décès** ».

23 députés se sont inquiétés et **ont alerté avec force sur « la réalité de ce texte qui s'aventure sur la pente glissante d'un droit à la mort »**. Ils demandent à ce que « *la loi respecte l'esprit du vote parlementaire unanime de la loi Leonetti de 2005* » qui exprimait clairement « *qu'un soin ne doit pas être administré dans la volonté de tuer* » et que « *le législateur doit garantir l'interdit fondateur pour toute société que constituerait un droit à la mort* ».

Quels problèmes poserait un effectif « droit à la mort » ?

Un problème de confiance :

- confiance en votre médecin dont le métier est de soigner et d'éviter la souffrance et que l'on pourrait désormais suspecter de se laisser influencer par tel ou tel membre de la famille...
- confiance en l'hôpital qui pourrait être tenté de faire de la place pour les suivants...
- confiance en la société qui pourrait décider de faire une hiérarchie entre ceux qui méritent de vivre, un peu, beaucoup ou pas du tout....Qui peut décider de la dignité de telle ou telle vie en état pauci-relationnel, vie des handicapés, etc... ?

Un problème de violence : Donner la mort c'est violent, fût-on en bout de course, même du bout d'une seringue. Si la violence entre de cette façon à l'hôpital et dans le cabinet des médecins, alors pourquoi s'étonner qu'elle se déploie dans notre société sous d'autres formes ?

Ce sont les plus fragiles qui ont le plus besoin d'être protégés. La violence est toujours une mauvaise réponse à une situation de détresse; il faut trouver d'autres réponses. Les soins palliatifs, comme ils sont pratiqués à la maison Jeanne Garnier, par exemple, en sont une et il faut développer cette

culture pour qu'aucun médecin ne refuse de soulager la souffrance de votre proche en prétextant que cela pourrait abrégé ses jours !

D'ailleurs, « il n'est pas rare, dans ce domaine qu'une expérience personnelle douloureuse conduite à une forme ou à une autre de militantisme », constate Jean-Yves Nau.

Un problème de perte du respect sans lequel, il n'y a pas de « vivre ensemble » possible : handicapés, sportifs, hommes, femmes, trisomiques, étrangers, députés, électeurs, gens en début de vie, gens en fin de vie, etc... Nous ne pouvons vivre ensemble que tant que nous nous respectons et que nous respectons la vie de l'autre. C'est cela que nous essayons d'inculquer à nos enfants.

La perte de la sacralité de la vie: si la vie n'est plus sacrée, alors il n'y a plus de limites...Tout est permis, après ce n'est plus qu'une question de degré !

Un autre point a été abordé lors des débats parlementaires, c'est celui des directives anticipées: Plusieurs députés ont vivement exprimé leurs inquiétudes sur cette préconisation du texte Claeys-Leonetti de rendre « contraignantes » les directives anticipées, c'est-à-dire de les imposer au corps médical, tout en **n'incluant pas de clause d'objection de conscience** pour les soignants. De même, leur validité sans limite de durée a été contestée, car la volonté du patient peut évoluer au cours du temps ou à la suite d'une forte dégradation de son état de santé.

Le combat politique est un combat pour les individus et la défense de la France passe par la défense de ses enfants et de leur intérêt général. Le combat pour la défense de la vie est un combat éminemment politique. Restons sur nos gardes et formons nous philosophiquement sur ces questions car le premier ministre veut aller plus loin dans les lois mortifères; il a d'ores et déjà prévu de nouvelles propositions de loi pour « *avancer, conformément à la volonté du Gouvernement, vers la **consécration d'un droit nouveau : celui de mourir dans la dignité*** », conformément aux vœux d'une certaine association du même nom (ADMD)...

Nous essayerons prochainement de définir cette dignité inhérente à la personne humaine

Brigitte Gilbert

